



Convocation tribunal correctionnel grasse suite dépôt de plainte

Par **drouard**, le **10/08/2009** à **14:34**

Bonjour, rnle 21 mai 2009 sur le lieu de travail de ma concubine j'ai une altercation avec trois personnes a cause de nos chiens respectifs des mots virulants sont échangés je recupère mon scooter on me pousse je tombe et je rétorque contre eux echanges de coups la gendarmerie arrive tous au poste pas de plainte rnle 17 juillet je recois une convocation de la gendarmerie pour coups et blessures volontaires avec casque le plaignant a une itt de 15 joursrnj'y vais en explicant que je suis défendus contre trois hommes et je reconnais que j'ai riposté contre eux pour me défendre rnje suis convoqué a grasse le 30 octobre 2009rnpour reconnaissance préalable de culpabilité rnje voudrais savoir quels sont mes droits

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **20:19**

[fluo]ORDRE DES AVOCATSrnAU BARREAU DE NICE[/fluo]rnPlace du PalaisrnPalais de Justicern06300 NICErnTél.: 04 93 85 12 03rnFax : 04 93 92 34 56rnCourriel : info@barreaudenice.comrn[fluo]Ordre des avocats au barreau de Grasse [/fluo]- Palais de Justice - 37 avenue Pierre Sépard - B.P. 71029 - 06133 GRASSE cedex rnTéléphone : 04 92 60 77 50 rnTélécopie : 04 92 60 77 69 rnE-mail : ordre@avocats-grasse.com rnBonsoir, contactez soit le Barreau de Nice, soit de Grasse pour qu'un avocat soit désigné pour assurer votre défense, l'infraction étant assez grave (itt de plus de 15 jours), courage à vous, bonne soirée